

2012/4598 - Adhésion de la Ville de Lyon à l'Association "Réseau Francophone des Villes amies des Aînés" et désignation d'un représentant à son Conseil d'Administration - versement d'une cotisation de 1500 euros. (Direction de l'Action Sociale - ) (BMO du 25/06/2012, p. 1607)

Rapporteur : M. HEMON Pierre

**M. HEMON Pierre**, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit dans cette délibération d'adhérer à une association internationale sans but lucratif, bien sûr, qui aura pour but de développer, au niveau francophone, le réseau mondial des villes amies des aînés de l'organisation mondiale de la santé. Cette association s'attachera à favoriser les échanges d'information et de bonnes pratiques entre les villes adhérentes afin de confronter les expériences et créer ainsi les conditions d'une meilleure adaptation de la ville aux aînés.

**M. SECHERESSE Jean-Yves** : Monsieur le Maire, chers Collègues, je veux, à l'occasion de notre adhésion au réseau « villes amies des aînés », évoquer quelques aspects qui fondent, dans nos métropoles, de nouvelles politiques à l'égard des personnes les plus âgées, des politiques, Monsieur le Maire, qui, comme vous l'avez indiqué aux Lyonnais lors des dernières élections municipales, doivent être éclairées par la modernité, tout en mettant en avant une dimension humaine et solidaire.

Ici, à Lyon, 1 personne sur 5 a plus de 60 ans et 40 000 Lyonnais ont plus de 75 ans. Parmi ces séniors de plus de 60 ans, nombreux sont ces fameux « baby boomers » qui constituent la frange la plus dynamique de cette classe d'âge. Ils sont par ailleurs porteurs de nouvelles et légitimes exigences, d'une conception de la vie différente de celle de leurs parents et grands-parents, ainsi que d'un mode de vie enraciné dans le monde actuel. Les générations nouvelles qui, peu à peu, arrivent dans le 3e âge et qui seront, d'ici une dizaine d'années, le cœur de ce que l'on appelle le 4e, seront demain aux prises avec une réalité financière pour le moins difficile, compte tenu du niveau du nombre de retraites. Souvent de moins en moins soutenue par des familles très éparpillées, voire même éclatées, cette nouvelle génération de séniors revendiquera ses propres exigences et c'est bien normal, à l'égard des politiques publiques qui devront évoluer sous peine d'être disqualifiées.

C'est ainsi que sonne, peu à peu, la fin des maisons de retraite de « grand papa », des clubs à l'ancienne et des services à la personne figés dans le passé. Porteurs de nouvelles exigences, de nouveaux standards, nos anciens doivent de plus en plus être au cœur de nos politiques, le social comme le logement, la culture comme le sport.

Il est donc normal et nécessaire que notre politique municipale continue d'évoluer tout en ayant à l'esprit que la lutte contre l'exclusion et l'isolement des personnes âgées demeure une caractéristique importante de notre action. Tels sont, depuis 2001, les éléments successivement mis en œuvre par Evelyne Haguenaer et Pierre Hémon, au nom de notre Majorité.

Avec le CCAS, les antennes solidarité, les services de la Ville travaillent dans ce sens pour proposer non seulement des loisirs actifs à nos anciens mais surtout, la volonté permanente d'offrir aux personnes âgées les meilleures solutions en matière de santé, de soins, de logement et les meilleures réponses aux mille et un problèmes de la vie la plus quotidienne.

La Ville de Lyon vient de faire réaliser un audit dans le cadre du réseau de l'OMS, « villes amies des aînés », dont elle est désormais membre. Il ressort de ce travail que la première préoccupation des personnes âgées est de pouvoir vivre à leur domicile le plus longtemps possible.

C'est pourquoi notre Ville, tout en modernisant ses résidences et en développant les EHPAD, soutient les projets de vie à domicile en partenariat, par exemple, avec le PACT ARIM, afin d'apporter une assistance et une participation financière pour les travaux de rénovation et d'adaptation du logement de nos anciens. Il convient de continuer inlassablement dans ce sens, tout en signalant par ailleurs que d'ici 2014, 14 résidences

seront modernisées, soit un total de 62 millions d'euros. 4 ont déjà été rénovées : Pradel dans le 1<sup>er</sup>, Danton dans le 3<sup>e</sup>, Charcot dans le 5<sup>e</sup> et Cuvier dans le 6<sup>e</sup>, respectant ainsi Monsieur le Maire, le plan que vous aviez proposé aux Lyonnais.

Ce travail, notre travail, doit continuer tout en s'amplifiant car nos sociétés sont face à ces défis de l'âge. En désignant aujourd'hui notre représentant à ce réseau, nous franchissons un pas important dans ce contexte de vieillissement de nos sociétés qui devront apprendre à intégrer beaucoup mieux leurs anciens.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)